

Choix du prestataire pour la création du logo, de la charte graphique et du site internet

Extrait du Registre des Décisions BUREAU SYNDICAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 septembre à 18h00, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 23 août 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, au siège du syndicat, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 7

Nombre de pouvoir : 1

Présents pour le quorum : 7

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Garennnes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire

Pouvoir : 1

- De Mme VIBOUD Danielle, titulaire de Croth (CA Evreux Portes de Normandie)
A.M. GATINE Jean-Pierre, titulaire de Garennnes-sur-Eure (CA Evreux Portes de Normandie)

Absents excusés : 4

Boncourt	CA du Pays de Dreux	MME GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Patrick MOUCHARD, 3^{ème} Vice-président en charge de la communication, présente aux membres du Bureau un tableau récapitulatif des offres des trois prestataires rencontrés et consultés pour l'établissement d'un devis concernant le logo et la charte graphique du syndicat d'une part, la création et la réalisation d'un site internet, d'autre part.

A l'issue de cette présentation, **M. MOUCHARD** propose au Bureau de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle des prestataires **Champs de Vision** et **Evolutiveweb**, qui se décompose ainsi :

- **Champs de Vision** : Création du logo, de la charte graphique et déclinaison sur divers supports de communication : 1680 € (+ 18,48 € à reverser à la Maison des Artistes) – TVA non applicable
- **Champs de Vision** : Réalisation visuelle du site internet (hors achat de visuels, prises de vues et vidéos) : 1 170 € (+ 12,87 € à reverser à la Maison des Artistes) – TVA non applicable
- **Evolutiveweb** : Création d'un site internet sur-mesure et administration du site : 2 464,68 € TTC

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- De retenir le prestataire **Champs de Vision** pour un montant global de 2 850 € (+ 31,35 € à reverser à la Maison des Artistes) comprenant :
 - la création du logo, de la charte graphique et la déclinaison sur divers supports de communication un montant de 1 680 € (+ 18,48 € à reverser à la Maison des Artistes) – TVA non applicable,
 - la réalisation visuelle du site internet (hors achat de visuels, prises de vues et vidéos) : 1 170 € (+ 12,87 € à reverser à la Maison des Artistes) – TVA non applicable,
- De retenir **Evolutiveweb** pour la création d'un site internet sur-mesure et l'administration du site pour un montant global de 2 464,68 € TTC,
- D'autoriser le Président et par délégation, **M. MOUCHARD**, 3^{ème} Vice-président chargé de la Communication, à signer les devis mentionnés ci-dessus et à suivre le dossier.

Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 14 septembre 2018

Le Président,



Sb
SYNDICAT DU B.
DES 4 RIVIERES

André COCHELIN

